

direction de la sécurité publique
et des sports

service du contrôle des habitants

section Suisses et permis C

rue du Port-Franc 18
case postale 5354
1002 Lausanne
tél. 021 315 31 33

L / 143 / Q29KS.5.0
L a u s a n n e

EXTRAIT DE LA LOI DU 9 MAI 1983 SUR LE CONTROLE DES HABITANTS

Art. 22, al. 1 : "Les bureaux de contrôle des habitants sont autorisés à renseigner les particuliers sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne nommément désignée."

Le Service du contrôle des habitants décline toute responsabilité quant à l'exactitude des renseignements fournis.

La communication des renseignements donne lieu à la perception d'émolument, conformément au règlement communal sur les tarifs.

Toutefois, si la recherche est infructueuse, sur présentation de cette fiche, une nouvelle recherche de la personne mentionnée ci-dessous peut être obtenue gratuitement dans les trente jours. Lorsque cette seconde demande se fait par voie postale, il ne sera répondu que si une enveloppe-réponse affranchie est jointe.

CE DOCUMENT NE TIENT PAS LIEU DE PIECE D'IDENTITE.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom : *Vögeli*

Prénom(s) : *Erika Alexandra*

Né(e) le : *08.06.1900* Sexe : *Féminin*

Etat civil : *Célibataire*

Arrivé(e) le : *26.07.1917* Venant de : *---*

Résidence principale : *Lausanne (VD)*

Dernière adresse à Lausanne : *Chemin Alexandre-Vinet 25*
P.A. Rigoni
1004 Lausanne

Nouvelle adresse : *---*

partie le 22.07.1918 pour Zürich

Pour le chef de service et p.o. :

Emolument : Fr. 30.--

Lausanne, le 14 février 2011/FT

